

Foire aux Questions



LA CARTE FFCK

Comment ça marche ?



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Les licences prises en septembre 2020, seront-elles renouvelées automatiquement en janvier 2021 ?

Non, exceptionnellement pour la saison 2021, il n'y aura pas de renouvellement automatique même si vous avez coché la case lors des inscriptions en 2020. Chaque responsable de structure devra choisir la durée de souscription et l'option (loisirs ou compétition) pour chaque pratiquant ou pratiquante.

Un pratiquant étant venu pour quelques mois, souhaite prolonger au sein de la structure. Est-il possible de modifier sa durée de licence ?

Oui, c'est tout à fait possible. Si le pratiquant avait choisi une durée de souscription de 3 mois, le responsable peut modifier la durée via l'Espace Club. Il en est de même pour une personne étant venue pour 1 jour.

A partir de quel moment, vais-je pouvoir saisir les licences en 2021 ?

Il sera possible de saisir les licences pour 2021 à partir du 14 décembre 2020. Exceptionnellement, il n'y aura pas de pré-saison. A partir du 14 décembre 2020, il ne sera plus possible de saisir des licences pour la saison 2020, seule la carte FFCK sera disponible.

Les licences saisies en 2020, seront-elles toujours valables jusqu'au 31 décembre 2020 ?

Oui, l'arrêt de la saisie des licences sur 2020 n'entraînent pas un arrêt de la licence plus tôt.



Quelle sera la nouvelle interface sur l'Espace Club ?

La FFCK travaille actuellement avec le prestataire pour rénover l'Espace Club. Entre Septembre et Décembre, la FFCK présentera le nouvel espace et les nouvelles fonctionnalités.

Comment va fonctionner la WebApp pour la saisie des cartes 1 jour ?

C'est un site web facilement accessible selon l'outil numérique utilisé. L'objectif est de diminuer la gestion administrative des structures lors d'accueil de publics extérieurs (location, prestations encadrées, manifestation, etc). Lorsque le pratiquant arrive sur le site pour son activité, il se saisit sur une borne (ordinateur, tablette ou autre). Une fois saisi, il reçoit un mail lui indiquant son enregistrement et une navigation en toute sécurité. Le pratiquant aura une carte FFCK d'une durée d'un jour (dématérialisée).

Quels éléments sont nécessaires pour transmettre les licence 1 jour ?

Nom, Prénom, Date de Naissance, adresse mail ainsi que code postal et ville.

Où seront stockées les données ?

Elles sont stockées sur une plateforme appartenant à la FFCK.

Comment seront facturées les cartes FFCK à la structure ?

La FFCK fournira un récapitulatif des cartes souscrites chaque mois et facturera le nombre de cartes souscrites.



Pourrons-nous délivrer 2 licences dans 2 clubs différents ?

Non. La double prise de licence n'existe pas actuellement et ne sera pas possible sur le nouveau système. Cependant, la personne peut choisir un club et si elle pratique aussi dans un autre, elle peut prendre une 2ème cotisation club.

Est-ce qu'une personne pourra être licenciée 3 mois dans une structure puis 3 mois dans une autre ?

Oui, le système le permet.

Comment est envisagé la saisie des Licences 1 jour pour les Locations notamment ?

Nous avons créé un petit outil en test cette année pour limiter la charge administrative des structures. Les personnes peuvent se saisir directement. On attend le retour des utilisateurs pour passer sur un développement un peu plus général pour se saisir directement en ligne.

Plus d'informations techniques vous seront données prochainement.

La saisie des pagaies blanches était très commode par fichier Excel notamment lorsqu'il y en avait un grand nombre. Y aura-t-il une possibilité de saisie massive dans le nouveau système?

Oui, pour la carte FFCK d'une durée d'1 jour, il y aura une possibilité de saisie massive pas sur l'espace club mais sur un petit module qu'on est en train de développer. Possibilité pour le client de se saisir directement ou pour le club d'utiliser un fichier Excel pour pallier les zones blanches.



Pourrons-nous toujours faire des extractions comme sur l'application actuelle ? Si oui le format d'extraction sera-t-il toujours le même ?

Oui, le module extraction sera toujours disponible, sous la même forme (format CSV ou PDF).

L'assurance IA Sport + de la MAIF est-elle toujours d'actualité ?

Oui. Elle sera au tarif annuel de 11,12 €,

De maintenant au 14 décembre, peut-on licencier les nouveaux pratiquants en Pagaie couleur? et à partir du 14/12, les licenciés en licence 1an ?

Oui tout à fait. A partir de mi-décembre vous pouvez choisir la carte FFCK de la durée de que vous souhaitez : 1 an ou 3 mois si vous n'êtes pas sûr de les fidéliser sur la partie hivernale.

La licence 1 an est-elle de date à date ?

Non, elle est valable du moment où vous la souscrivez jusqu'au 31/12 de l'année en cours.

Pourra-t-on modifier l'option de la carte 1 an en cours de saison ? Passage de l'option loisir à l'option compétition ?

Oui, le club pourra modifier l'option loisir en option compétition. Par contre, l'inverse n'est pas possible.



Pouvez-vous rappeler ce qui est couvert par une carte FFCK ? (Assurances, etc.)

Pour les pratiquants et dirigeants, l'assurance couvre 2 modules :

- La responsabilité civile (RC) de la personne (dommage que l'on peut causer à autrui).
- L'individuelle accident (quand on se blesse nous-même).

Cela couvre toutes les activités sports de pagaies et activités préparatoires (muscultation, stage hivernaux), couverture des trajets, couverture de votre pratique CK à l'étranger, couverture de rapatriement (en cas de blessure et décès).

Pour les dirigeants dans les clubs : la fonction de dirigeant est couverte en RC, un recours juridique est possible en cas de litige.

Comment bien gérer la fin de validité d'une licence 3 mois ?

Au niveau du club, vous aurez une information pour vous spécifier que vous êtes en fin de validité sur une licence 3 mois afin de la renouveler si c'est le souhait du pratiquant.



LA CARTE FFCK

Le Certificat Médical



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

➔ ➔ ➔ Pas de changement pour le certificat médical

Le certificat médical est-il toujours obligatoire lors de la prise d'une carte FFCK ?

Le certificat médical est toujours obligatoire pour la prise de carte d'une durée de 3 mois ou d'1 an. Avec la carte d'une durée d'un an option compétition, le.a pratiquant.e devra indiquer la mention « en compétition » sur son certificat médical.

Pour la carte FFCK d'une durée d'un jour, le certificat médical est supprimé sauf pour les activités chronométrées. La vérification du certificat médical sera alors faite par l'organisateur.

Rappel des règles de présentation d'un certificat médical:

OBTENTION PREMIÈRE LICENCE

Lors de la première prise de licence, l'adhérent doit présenter un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou du canoë-kayak datant de moins d'un an.

Si le pratiquant souhaite faire de la compétition, la mention « canoë-kayak en compétition » est obligatoire.

RENOUVELLEMENT

Les conditions de présentation d'un certificat médical indiquées ci-dessous ne concernent que les personnes renouvelant leur adhésion sans discontinuité de licence. Dans le cas d'une interruption de licence, l'adhérent doit se référer aux conditions indiquées au paragraphe ci-dessus « obtention première licence ».

PRATIQUE EN COMPÉTITION

Chaque année, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et une attestation. Si l'adhérent ou le représentant légal répond « non » à toutes les questions alors la présentation d'un nouveau certificat médical ne sera pas nécessaire. S'il répond « oui » à au moins une question alors il devra présenter un nouveau certificat médical datant de moins d'un an.

Au bout de la 3ème année d'adhésion un nouveau certificat médical datant de moins d'un an sera obligatoire.



➡➡. Pas de changement pour le certificat médical

Pour une manifestation open ou loisir, dans quels cas faut-il fournir un certificat médical?

Quand la manifestation est assimilée à une compétition, il faut fournir un certificat médical avec option compétition. Si la manifestation a plutôt une portée d'animation sportive, c'est à l'organisateur de déterminer s'il faut un certificat médical.

Que se passe t'il si une personne change de club? Faut-il un nouveau certificat ou un questionnaire de santé suffit si le certificat est de - de 3 ans?

Si la personne change de club en cours de saison, le certificat médical est valable pour toute la saison et suit la licence. La saison suivante, si le certificat est de - de 3 ans, il faudra demander un questionnaire de santé.



LA CARTE FFCK

Animation Jeune et Compétition



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Distinction animation jeune et compétition

Les challenges jeunes font-ils partie des compétitions ?

Non, les challenges jeunes ne font pas partie de la compétition. Vous pouvez délivrer la carte FFCK d'une durée de 3 mois si vous le souhaitez ou la carte d'une durée d'1 an loisir. L'objectif est de limiter le coût et de redynamiser l'activité jeune. Si vous souhaitez les inscrire sur un championnat régional, la carte FFCK d'une durée d'1 an loisirs ne suffit plus. Il faut passer le jeune à l'option compétition.

Lorsque les jeunes sont invités ou ouvriers, est-ce de la compétition ?

Oui, cela est considéré comme de la compétition. Il faudra attribuer une carte FFCK 1 an option compétition.

Peut-on faire de la compétition avec une licence 3 mois ?

Non, il n'est pas possible de faire de la compétition avec la durée de 3 mois. Néanmoins, pour les jeunes il sera possible de participer aux Challenges Jeunes avec la durée de trois mois ou d'un an option loisir.

Quelles différences y a-t-il entre la licence loisir et compétition?

La carte FFCK option loisir donne lieu à l'ensemble des pratiques de la Fédération en dehors de la compétition. La compétition s'entend pour toute manifestation amenant à un classement officiel permettant de se qualifier pour les échéances de fin de saison (compétitions régionales et nationales). Les manifestations loisirs peuvent proposer un classement mais celui-ci ne doit pas rentrer en compte dans les classements fédéraux officiels.



LA CARTE FFCK

1 jour



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Le principe d'un pratiquant = 1 titre, sera-t-il toujours en vigueur ?

Oui, il sera toujours en vigueur, on parlera même d'un pratiquant = 1 carte. Cette obligation s'explique de deux manières. La 1^{ère} pour une question de couverture en responsabilité civile des structures. En cas d'accident, la couverture d'assurance pour la structure se déclenche à partir du moment où chaque pratiquant possède une carte. La 2^{ème} pour regrouper toute la communauté des payeurs et payeuses.

Les cartes 1 jour sont-elles disponibles à l'unité ?

Oui, la carte 1 jour sera disponible à l'unité et également par lot.

La licence canoë Pagaie Blanche est-elle maintenue en 2021

Non, la licence pagaie blanche n'est pas maintenue. En 2021, une seule licence appelée « Carte FFCK » sera présente où 3 durées de souscription seront possibles : 1 jour, 3 mois ou 1 an ainsi que 2 options : loisir ou compétition.

Si la carte 1 jour est permanente, elle ne sera rentrée qu'une seule fois dans l'exemple de stage découverte à la semaine ? Donc facturée une seule fois ?

Non, la carte FFCK 1 jour est valable pour la journée. Il faut donc prendre une carte par jour de stage et elle devra être souscrite autant de fois que le pratiquant se présentera à l'activité.

Quelle carte FFCK proposer pour des stages de 5 jours ?

Si vous accueillez des publics pendant 5 jours consécutifs, il est préférable de leur prendre 5 cartes 1 jour.



Pour la carte 1 jour, les clubs ont-ils la possibilité de définir un tarif ou est-ce le tarif FFCK qui s'applique ?

Le Eshop permet aux structures d'acheter des packs de cartes 1 jour à tarif dégressif. Il s'agit du tarif FFCK. Chaque structure applique les tarifs qu'elle souhaite aux publics qu'elle accueille.

Pour les publics, types centres de loisirs, qui prennent des cycles de découverte de 3 séances réparties sur juillet/août, quels types de licences devront-ils prendre ? 3 mois ou 1 jour ?

Pour cet exemple, il est préférable de leur donner une carte FFCK 1 jour /jour de stage.

A quoi sert la licence 1 jour ? Pour quel public ? Dans quels cas ?

La carte FFCK d'une durée d'1 jour est une licence pour la pratique occasionnelle, de découverte de l'activité, pour des activités touristiques, activités socio-éducatives, manifestations loisirs. Cette carte 1 jour permet d'accéder aux premiers niveaux de pagaies couleurs (blanc et jaune) et d'attirer de nouveaux pratiquants dans la structure afin de les fidéliser. Elle permet de bénéficier d'une couverture d'assurance adaptée à la pratique. Pour rappel, cette prise de licence est obligatoire pour toute structure adhérente à la Fédération (1 pratiquant = 1 titre).

Si une personne vient en septembre essayer le kayak avant de prendre une licence, lui faut-il une licence 1 jour ?

Oui, vous lui décernez la carte FFCK d'une durée d'1 jour jusqu'à son choix de prise de licence ou non. L'enjeu est que vous soyez assuré en tant que dirigeant et que la personne soit assurée avec la garantie individuelle accident et responsabilité civile.



Est-ce que la licence 1 jour restera "dématérialisée" ?

Oui, l'ensemble des cartes FFCK quelque soit leur durée sera dématérialisé.

Comment pourra-t-on vérifier la saisie des Licence 1 jour pour les locations si elles sont faites en ligne et avant la venue ?

Nous vous mettrons à disposition un « back office » qui vous permettra de vérifier toutes les saisies qui ont été faites pour que vous ayez la main dessus avec une vue en temps réel.

Si le club n'a pas pris assez de licence 1 jour peut-il en reprendre dans l'année en cours ?

Oui, les achats peuvent être faits au fur et à mesure. L'objectif est de rendre le système fluide et accessible en tout temps.

Le licencié 1 jour entre dans l'effectif club au sens de la FFCK, mais est-il considéré comme adhérent du club, et à ce titre peut-il voter en AG?

Il faut dissocier la notion de licence et d'adhésion. Pour un club, chaque pratiquant qui vient dans le club doit avoir une carte FFCK mais il n'est pas pour autant adhérent au club. Les adhérents du club sont généralement ceux qui sont là à l'année. Donc cela ne concerne pas les pratiquants 1 jour. Nous pourrons vérifier avec vous vos statuts. Si vous souhaitez les intégrer pour qu'ils prennent part au vote, c'est possible en le spécifiant. A l'inverse, vous pouvez aussi choisir de les exclure du droit de vote.



Licence 1 jour obligatoire pour de la location pure sans encadrement ?

Oui, c'est déjà le cas. Le fonctionnement avec l'assureur, c'est un pratiquant = 1 titre.

Cela couvre le pratiquant mais aussi le dirigeant. Le contrat d'assurance MAIF couvre la structure à partir du moment où chaque pratiquant a eu son titre open/tempo actuellement ou sa carte FFCK dans le nouveau système.

Il arrive que des personnes ne veulent pas de licence car elles sont déjà couvertes pour la pratique canoë kayak via leur assurance, mais vous en tant que dirigeant, le contrat d'assurance se déclenche si tous les pratiquants prennent une licence ou un titre. Par exemple, il faut que la jauge de licence prise soit équivalente au nombre de passage effectué dans l'année. Il est arrivé que la Maif ne couvre pas un club qui n'avait pas joué le jeu.



LA CARTE FFCK

Non Praticquant Non Dirigeant



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Questions sur la carte FFCK annuelle à 2€

La FFCK intègre la carte FFCK à un tarif de 2 euros, à quoi correspond-elle ?

Elle est disponible pour toutes les personnes qui souhaitent être bénévole dans une structure (hors dirigeant), bénévole sur une manifestation ou qui souhaite juste avoir des informations sur les sports de pagaie.

Elle peut être souscrite directement par le responsable de la structure sur l'Espace Club ou directement en ligne sur le www.ffck.org par la personne.

Attention, cette dernière ne permet pas la pratique du canoë kayak ou des sports de pagaie. Aucune assurance pour la pratique ne sera délivrée.

Y a-t-il une couverture spécifique pour la carte FFCK non pratiquant / non dirigeant à 2€ ?

Oui, l'assurance est comprise dedans mais n'est pas liée à la pratique du canoë kayak. Il s'agit d'une couverture en responsabilité civile. Elle peut notamment couvrir un parent qui conduit un véhicule lors d'un déplacement club.



LA CARTE FFCK Primo-Adhérent



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Fonctionnement pour les primo-adhérents (16 mois)

Quelle carte devrai-je attribuer à un pratiquant souhaitant adhérer en septembre avec un renouvellement de son adhésion la saison suivante ?

Pour les primo-adhérents, le nouveau système prévoit la prise de licence sur 16 mois.

Au moment de la souscription de la licence en septembre de l'année N, le système proposera la licence jusqu'au 31 décembre de l'année N+1. Au niveau des tarifs, la période de septembre à décembre de l'année N coûtera :

- 10 euros pour un jeune
- 20 euros pour un adulte

Exemple:

➡ Pour un jeune s'inscrivant en septembre en loisir, sa licence 16 mois coûtera: 30€ (10€ jusqu'au mois de décembre et 20€ pour l'année N+1).

➡ Pour un jeune s'inscrivant en septembre en compétition, sa licence 16 mois coûtera: 50€ (10€ jusqu'au mois de décembre et 40€ pour l'année N+1).



LA CARTE FFCK

Cas Particuliers



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Pour les scolaires, faudra-t-il prendre une licence en septembre et une seconde en début d'année ?

Aucune licence ne sera souscrite pour ce type de public.

La fédération travaille actuellement sur une méthode pour recenser le nombre de scolaires en intégrant le nombre global d'enfants, de classes et d'établissement.

Je suis un dirigeant d'une structure se situant en Nouvelle-Calédonie, vais-je avoir un tarif adapté ?

Oui, jusqu'en 2020 vous bénéficiez de la licence Canoë Bleue à un tarif de 10 euros. A partir de 2021, tout comme Wallis et Futuna, vous bénéficiez de la carte FFCK à un tarif de 5 euros. La prise de la carte se fera par l'Espace Club comme actuellement.

J'ai pu voir que la fédération propose la carte FFCK de manière individuelle, en quoi consiste-t-elle ?

C'est la carte FFCK prise en direct par le pratiquant ou la pratiquante sur le site de la FFCK. Cette personne ne sera pas rattachée à une structure mais directement à la fédération. Cette carte permet de pratiquer l'activité mais ne permet pas de participer à des compétitions ni d'entrer dans des formations fédérales.



L'Adhésion 2021



LE SYSTÈME DE LICENCES ET D'ADHÉSION EN 2021

Que comprend l'adhésion d'une structure à la fédération ?

L'adhésion d'un montant de 320€ ouvre droit à l'ensemble des services de la fédération (formation, réglementation, animation sportive, accompagnement dans vos démarches, bureau d'étude pour des projets d'aménagement et d'équipements, accès au Eshop FFCK, etc.).

L'adhésion en 2021 est à 320 euros. Qu'en est-il du forfait des titres Tempo et des 6 licences obligatoires ?

Ces deux forfaits sont supprimés. Le nouveau système d'adhésion et de licence répond à un objectif de simplicité et d'adaptabilité. Chaque structure pourra personnaliser son adhésion selon ses besoins.

Le pack dirigeant, comment cela fonctionne ?

C'est un pack optionnel qui sera disponible **uniquement** au moment du renouvellement de l'adhésion. Au moment de la validation d'adhésion, nous proposons un pack à tarif réduit pour les dirigeants.es de la structure. Nous entendons par dirigeant.e, les personnes saisies dans les instances présentes sur l'Espace Club. Une carte FFCK ne pourra pas être attribuée à une personne extérieure au bureau de la structure. Ce pack est au tarif de 240 € et comprend 6 cartes FFCK 1 an option loisir ou compétition. Par exemple, vous pouvez prendre 2 cartes FFCK loisirs et 4 cartes FFCK compétition.

Quels sont les autres packs qui seront proposés ?

D'autres packs de service ou de produit seront proposés ultérieurement. Comme le pack dirigeant, ils seront optionnels. Ils pourront être commandés sur l'e-shop à tout moment de l'année.



Les packs optionnels

Quid d'un tarif pour les familles?

A ce jour, un tarif famille n'est pas prévu. Toutefois, une offre pourrait être proposée par l'intermédiaire des packs optionnels que les structures peuvent souscrire sur le Eshop.





Contact :
Service accompagnement des structures
accompagnement@ffck.org
01 45 11 16 98

